

Santé

Outre les vaccins et leurs rappels, il est recommandé de se rendre au moins une fois par an chez un vétérinaire, même en l'absence apparente de soucis de santé. De votre côté, il vous faudra veiller à régulièrement :

- ☒ **S'assurer de la propreté des oreilles et des yeux.** Il existe des produits adaptés à l'espèce canine permettant de les nettoyer.
- ☒ **Entretenir le pelage,** certains types de poils nécessitant une attention spécifique.
- ☒ **Contrôler l'apparition de tartre sur les dents.** Notez qu'il existe de nombreux moyens d'en prévenir l'accumulation (alimentation, friandises à mâcher, brossage des dents, etc.)
- ☒ **Vérifier la longueur des griffes.** Elles peuvent être coupées sur conseil vétérinaire (seulement au niveau de la partie translucide) si elles ne s'usent pas naturellement.

Vous serez également amenés à laver votre animal, **veillez donc à utiliser des shampoings spécifiques au chien.** Cela doit rester occasionnel : parfois, un simple rinçage sera suffisant.

Par ailleurs, les chiens pouvant être exposés à divers parasites dangereux pour leur santé comme pour leur confort, l'usage de vermifuges et d'antiparasitaires peut être conseillé par votre vétérinaire.

Les dépenses à prévoir

Votre chien sera inévitablement une charge financière. Il est nécessaire de lui prévoir un budget spécifique, comprenant :

- l'alimentation (croquettes, friandises, etc.) : 50 € à 150 € / mois selon la taille du chien
- les soins (vétérinaire, toiletteur, produits d'hygiène, etc.) : 200 € / an minimum
- le matériel (jouets, sellerie, etc.) : 150 € à 300 € à l'arrivée du chien, puis dépenses occasionnelles

Si certains frais liés à la vaccination et aux traitements préventifs sont prévisibles, les soins vétérinaires liés aux maladies et aux accidents sont imprévus et parfois conséquents. Des assurances existent pour permettre à votre chien de bénéficier des meilleurs soins vétérinaires sans vous préoccuper du montant des factures.

Certaines situations peuvent représenter des frais supplémentaires à également prévoir au cours de la vie de l'animal, notamment les services de garde ou l'inscription à des cours d'éducation. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un professionnel (éleveur, vétérinaire, club de race) et à vous rendre sur notre site web : centrale-canine.fr



Les papiers de votre chien

Avant de ramener votre chiot chez vous, assurez-vous que l'éleveur vous a bien fourni les documents suivants :

- | | |
|---|--|
| ☐ un certificat de vente (facture) qui décrit le chien et mentionne le prix | ☐ un certificat vétérinaire datant de moins de 3 mois |
| ☐ la carte d'identification (l'identification par tatouage ou par puce est obligatoire pour tous les chiens de plus de 4 mois et préalablement à toute cession)
En cas de changement d'adresse ou de propriétaire, contactez I-CAD : 09 77 40 30 77 ou i-cad.fr . | ☐ un document d'information sur le chien et ses besoins |
| | ☐ le certificat de naissance s'il s'agit d'un chiens de race. S'il ne l'a pas encore reçu, l'éleveur doit vous fournir le numéro de portée puis vous envoyer le certificat de naissance dès sa réception. |

Prénom NOM :

Fait à :

Le : ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention manuscrite

« Je m'engage à respecter les besoins de l'animal. »

Un chien va bientôt faire partie de votre famille !

Ce certificat d'engagement et de connaissance mentionné au V de l'article L. 214-8 et défini dans le décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022 a pour objectif de vous donner toutes les informations pour l'accueillir au mieux, et de vous engager à respecter les besoins de l'animal.

Les différents besoins du chien

Besoins physiologiques

BOIRE

Votre animal doit avoir en permanence de l'eau fraîche et propre à sa disposition. La hauteur et la forme des gamelles sont à adapter à la taille et à la forme du museau du chien.

DORMIR

Un chien dort en moyenne 12h / jour, en discontinu. Il a donc besoin d'un coin à lui où il se sentira en sécurité et où il sera laissé au calme. Un panier, une couverture ou un coussin amélioreront grandement son confort.

MANGER

Le chien est un carnivore, il a besoin d'une alimentation adaptée à son âge, à son poids et à sa dépense physique. Il est préférable de donner au moins deux repas par jour, un seul repas pouvant contribuer à augmenter les risques d'apparition d'une dilatation torsion d'estomac (une urgence vétérinaire pouvant rapidement être fatale).

Vous pouvez opter pour une alimentation industrielle ou composer vous-même des « rations ménagères », en vous assurant qu'elles soient bien équilibrées et adaptées à votre chien. N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire à ce sujet et pour toute transition alimentaire.

Besoins psychologiques

MASTIQUER ET RENIFLER

Mastiquer et renifler sont des comportements instinctifs et naturels du chien qui lui permettent notamment de canaliser son énergie et de calmer son stress. Il est donc important de les laisser s'exprimer, voire de les encourager avec divers enrichissements (promenades variées, tapis de fouille / de lèche, jeux, friandises naturelles, etc.)

SOCIALISER

Le chien est une espèce sociale : il a besoin d'interactions positives avec d'autres chiens et avec des humains tout au long de sa vie pour son bien-être. Notez qu'un chien ayant été exposé à des situations et à des environnements variés dès les premiers mois de sa vie sera par la suite plus confiant et à l'aise dans son quotidien.

SORTIR ET SE DIVERTIR

En plus d'une dépense physique quotidienne indispensable physiologiquement, le chien a besoin d'être stimulé mentalement pour s'épanouir. Peluches, jouets en tout genre, chasses au trésor, cache-cache : les options ne manquent pas pour le prémunir de l'ennui !

Éducation

Pour vivre en bonne harmonie avec votre animal, vous serez amené à instaurer des règles dans votre quotidien. Celles-ci ne dépendent que de vous et de vos besoins, mais certaines comme le stop et le rappel seront nécessaires pour votre sécurité et pour celle de votre chien.

Pour rappel selon l'article R214-24 du Code rural : « L'exercice des activités d'éducation et de dressage d'un animal de compagnie dans des conditions de nature à lui infliger des blessures ou des souffrances inutiles est interdit. »

N'hésitez pas à solliciter l'aide d'un club canin pour tout conseil : rendez-vous sur le site [activites-canines.com](https://www.activites-canines.com) de la Commission nationale d'éducation et d'activités cynophiles (CNEAC).